

Aurillac, le 27 novembre 2015

DELEGATION TERRITORIALE DU CANTAL  
UNITE PREVENTION ET GESTION  
DES RISQUES SANITAIRES

Le Directeur Général de l'ARS Auvergne

à

Dossier suivi par Joëlle DAMERON  
Tél : 04 63 27 30 07  
Fax : 04 63 27 30 31

Monsieur le maire  
Le bourg  
15340 Calvinet

OBJET : Bilan de la saison balnéaire 2015

Dans le cadre de la surveillance sanitaire des eaux de baignade, mes services ont procédé au contrôle de la qualité des eaux des baignades du **Lac de L'Estanquiol** durant la saison estivale 2015. Vous trouverez ci-joint un tableau de synthèse des résultats de ces analyses, qui sont par ailleurs mis en ligne en temps réel sur le site internet <http://baignades.sante.gouv.fr>.

En application de la directive 2006/7/CE les eaux de baignade font l'objet d'un classement (excellent, bon, suffisant, insuffisant) basé sur les résultats bactériologiques des 4 années précédentes 2012, 2013, 2014 et 2015, avec pour objectif d'atteindre en 2015 le niveau de qualité au moins « suffisant »

**Pour l'année 2015 l'eau de la baignade du Lac de L'Estanquiol présente un niveau de qualité « excellent ».**

Enfin, je vous rappelle que conformément aux prescriptions du décret n°2008-990 du 18 septembre 2008, vous devez communiquer à Monsieur le Préfet et à l'ARS, avant le 31 janvier de chaque année, la liste des eaux de baignades recensées sur votre commune. En l'absence de réponse de votre part dans ces délais, la liste de la saison précédente est reconduite, conformément aux dispositions de l'article D.1332-18 du code de la santé publique.

Le bureau des risques sanitaires reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le Directeur Général et par délégation  
Le Chef de l'Unité Prévention et Gestion des Risques Sanitaires,  
L'Ingénieur du Génie Sanitaire

  
S.MAGNE

**agir en S**emble pour la santé de tous

Adresse : ARS d'Auvergne délégation territoriale du Cantal – 13 place de la Paix – 15000 Aurillac  
Tél : 04 63 27 30 00 – Fax : 04 63 27 30 30 – Courriel : [ars-dt15-secretariat-delegation@ars.sante.fr](mailto:ars-dt15-secretariat-delegation@ars.sante.fr)

Qualité des eaux de baignade > LAC DE L'ESTANQUIOL

Année : 2015

**LAC DE L'ESTANQUIOL**  
Département : CANTAL / Commune : CALVINET

Début de la saison : 01/07/2015 Fin de la saison : 31/08/2015

**Dernier classement : Excellent**

Légende:

- Site dont l'eau est d'excellente qualité
- Site dont l'eau est de bonne qualité
- Site dont l'eau est de qualité suffisante
- Site dont l'eau est de qualité insuffisante
- Site n'ayant pas suffisamment de prélèvements cette saison pour être classé
- Site pour lequel un classement n'est pas encore possible
- Site connaissant une interdiction temporaire de baignades

Profil du site de baignade:

**Détails des prélèvements de l'année 2015**

Paramètres obligatoires	22/06/2015	06/07/2015	20/07/2015	03/08/2015	19/08/2015	Valeur limite bon/moyen	Valeur limite moyen/mauvais
Streptocoques fécaux /100ml	15	<15	15	<15	< 15	100	660
Escherichia coli / 100ml	77	<15	94	<15	< 15	100	1800
<b>Autres Paramètres</b>	<b>22/06/2015</b>	<b>06/07/2015</b>	<b>20/07/2015</b>	<b>03/08/2015</b>	<b>19/08/2015</b>		
Coliformes totaux /100ml						-	-
Huiles minérales	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	-	-
Phénols	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	-	-
Subst. tensio-actives /Mousse	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	-	-
Chang. anormal de coloration	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	-	-
Transparence Secchi	1,50	>1.50	1,0	1,20	>1,50	-	-
Cyanobactéries			Résultat non satisfaisant		Résultat non satisfaisant	-	-
Ostréopsys						-	-

A partir de la saison balnéaire 2010, les paramètres obligatoires à analyser sont modifiés [Pour en savoir plus](#)

[ Masquer les détails ]

**Résultats des prélèvements de l'année 2015**

22/06/2015  
Bon

06/07/2015  
Bon

20/07/2015  
Bon

03/08/2015  
Bon

19/08/2015  
Bon

Bon résultat  - Résultat moyen  - Mauvais résultat

**Historique des classements**

2011

2012

2013

2014

Classement selon les mesures transitoires en vigueur pour les saisons 2010 à 2012

Bonne qualité

Qualité moyenne

Momentanément polluée

Mauvaise qualité

Non classé

Classement selon la directive 2006/7/CE en vigueur à partir de la saison 2013

Excellent

Bon

Suffisant

Insuffisant

Insuffisamment de prélèvements

Pas de classement en raison de changements ou classement pas encore possible

A partir de la saison balnéaire 2010, le mode de calcul du classement est modifié en application de la directive européenne 2006/7/CE. [Pour en savoir plus](#)  
 A partir de la saison balnéaire 2013, le mode de calcul du classement est modifié en application de la directive européenne 2006/7/CE. [Pour en savoir plus](#)

[ Imprimer la page ]